

**MAIRIE  
DE  
RUHANS  
70190**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
de la réunion du 28 Novembre 2014**

Canton de MONTBOZON  
**HAUTE-SAÔNE**

Présents : GAGNAIRE Jean Christophe, GIRARD Serge, LEVAUDEL Christiane, PAGNIER Isabelle, DUMOULIN Edith, VIGNARDET Céline, PELCY Eglantine, MONNERET Brigitte : CARVAL Tom

Absents excusés : LANQUETIN Georges (pouvoir à S. GIRARD) – PELCY Eglantine (pouvoir à Mme VIGNARDET

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente  
Mme VIGNARDET Céline a été élue secrétaire.

**AFFOUAGE 2014-2015**

Le Maire fait lecture de la liste des personnes ayant demandées une portion d'affouage pour 2014/2015.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la liste des affouagistes suivante :

BONJOUR JEAN	BONJOUR MAURICE	BOTTE JEAN BERNARD
BOUGEOT ROGER	BRON PIERRE	CARVAL TOM
DUMOULIN GUY	FIARDET GUY	FIARDET JEAN LOUIS
GAGNAIRE J. CHRISTOPHE	GIRARD SERGE	GROSSOT DIDIER
JAMMY OLIVIER	LANDRY ALEX	LAPPRAND DENIS
LEVAUDEL ANDRE	MAILLOT DOMINIQUE	MATAILLET ALAIN
MATAILLET MARIE PAULE	MONNERET LUC	PELCY RAYMOND
PERDRIX LUC	PERRIN JOEL	RAVILLARD HERVE
ROUSSET VINCENT	SEVESTRE ALAIN	TORTORICI ANTOINE
TWOREK FRANCOISE	VIGNARDET FRANCOIS	

La liste des affouagistes 2014/2015 est arrêtée à 29 feux

**AJOUT ASSIETTE DES COUPES 2015**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'ajout de la coupe 15 à l'assiette des coupes 2015, avec vente en bloc

**TAXE AMENAGEMENT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331 et suivants, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%
- d'exonérer en application de l'article L.331.9 du code de l'urbanisme les abris de jardin soumis à déclaration préalable de 1 à 20 m<sup>2</sup>

La présente déclaration est valable pour une durée d'un an reconductible, sauf renonciation expresse. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

### **INDEMNITE PERCEPTRICE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n) 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à l'unanimité

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à GRANDCLEMENT Catherine, Receveur municipal

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pur un montant de 30.49 €

### **ASSUJETTISSEMENT TVA BUDGET DE L'EAU**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité opte pour l'assujettissement du budget de l'eau, à la TVA, à compter du 1er janvier 2015, avec recouvrement trimestriel.

### **CORRESPONDANT DEFENSE**

L'exposé du Maire entendu, et suite à la demande du ministère de la défense, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Mr YANNICK CIANCIO, correspondant défense.

### **RECRUTEMENT CANTONNIER**

Le conseil municipal a donné un avis favorable au recrutement de Vincent TORTORICI pour le poste de cantonnier

### **A.M.F.**

La conseil municipal adopte à l'unanimité une motion de soutien de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

La séance est levée à 22 H 17

Vu pour affichage, le 08/12/2014

Le Maire